

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM21 1397

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2021

MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE POUR DEMANDER UNE ÉTUDE SUR LA FAIBLE PARTICIPATION À L'ÉLECTION MUNICIPALE

Attendu que le 7 novembre 2021 s'est tenue l'élection municipale;

Attendu que l'organisation d'une élection générale à Montréal représente l'une des opérations électorales les plus importantes au Canada, avec plus 1,1 million d'électrices et d'électeurs inscrits à la liste électorale;

Attendu que le taux de participation électorale était de 43,32 % aux élections municipales montréalaises de 2013, de 42,46 % en 2017 et de seulement 38,32 % en 2021;

Attendu que ce taux de participation est similaire à celui de l'ensemble du Québec lors des mêmes élections, soit 38,7 %;

Attendu qu'un taux de participation plus élevé est désirable afin de maintenir la vitalité démocratique de Montréal;

Attendu que les élections municipales de 2021 se sont déroulées dans le contexte particulier de la pandémie de la COVID-19;

Attendu que le scrutin s'est déroulé dans le respect des normes sanitaires les plus strictes afin de garantir la sécurité de la population montréalaise;

Attendu que le vote par correspondance pour les électeurs vulnérables a été mis sur pied en à peine quelques mois, et que le nombre de personnes incapables de se déplacer qui ont voté par correspondance a été neuf fois supérieur au nombre de personnes qui ont, pour la même raison, voté au bureau de vote à domicile en 2017;

Attendu que plus de 12 500 personnes employées ont été mobilisées pour assurer le bon déroulement de l'élection, et ce, en pleine pénurie de main-d'œuvre;

Attendu qu'une équipe dédiée à la sensibilisation des jeunes, des personnes racisées, des personnes âgées, des Autochtones, des personnes en situation d'itinérance et des personnes en situation d'handicap a été mise sur pied afin de réduire les obstacles à la participation;

Attendu que le Manuel d'élection a été traduit en 22 langues et produit en cinq versions accessibles; soit en cinq langues de plus qu'en 2017;

Attendu que les électeurs ont été grandement sollicités cette année alors que les élections municipales ont suivi de près les élections fédérales;

Attendu que la Ville de Montréal veille déjà à mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser la participation électorale des citoyens;

Attendu que pour favoriser une participation plus élevée lors des prochaines élections municipales, il serait important que la Ville de Montréal comprenne mieux les raisons pour lesquelles les électeurs n'ont pas été au rendez-vous les 6 et 7 novembre derniers;

Attendu qu'Élections Montréal a comme mandat d'assurer la tenue des élections sur le territoire de la Ville de Montréal de manière neutre, impartiale et non partisane, et qu'elle détient une expertise et une crédibilité incontestée sur les questions électorales à Montréal;

Attendu qu'Élections Montréal a déjà fait part de sa volonté de travailler au développement de nouveaux projets en amont du cycle électoral 2025 afin de favoriser la participation aux élections municipales;

Attendu que le Directeur général des élections du Québec a annoncé le 12 novembre dernier que l'institution allait sonder la population afin de déterminer les facteurs qui influencent l'exercice du vote pour mieux documenter et comprendre la participation électorale au Québec;

Il est proposé par M. Sonny Moroz

appuyé par M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Christine Black
M. Michel Bissonnet
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Julien Hénault-Ratelle
Mme Stephanie Valenzuela
M. Laurent Desbois
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Benoit Langevin
Mme Mary Deros
M. Josué Corvil
M. Alan DeSousa
Mme Vana Nazarian
M. Giovanni Rapanà
Mme Effie Giannou
M. Dominic Perri
Mme Angela Gentile
M. Stéphane Côté
M. Abdelhaq Sari
M. Serge Sasseville
M. Robert Beaudry
M. Alex Norris

Et résolu :

- 1- qu'Élections Montréal réalise un bilan des élections municipales 2021 en s'appuyant sur les études et données scientifiques, notamment en ce qui concerne le taux de participation;
- 2- qu'Élections Montréal dépose ce bilan aux fins d'étude à la Commission de la présidence du conseil, qui veille au fonctionnement des instances démocratiques de la Ville de Montréal et à la participation citoyenne;

- 3- que la Commission de la présidence du conseil soit mandatée par le conseil de la Ville de Montréal afin qu'elle mette en place une consultation publique sur le bilan des élections municipales 2021 déposé par Élections Montréal ainsi que, plus généralement, sur le taux de participation à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

65.02